

<p>D 24-26</p> <p>AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoints au Maire, Alain BERTAUD, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Didier FRAGASSI et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Catherine POULAIN Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT Patrick BLOSSE: pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	---

Compte tenu de l'importance des investissements qui vont être prévus au BP 2024 et compte tenu du fait que le financement correspondant devra faire appel en partie à l'emprunt et pour le reste à la capacité de financement dégagée au niveau du fonctionnement, Olivier HOMOLLE propose d'affecter une partie (à hauteur de 750 000 €) du résultat cumulé en fonctionnement au 1068, dès cette affectation du résultat de la fin d'année 2023.

- Considérant les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- Considérant l'état des Restes à Réaliser en investissement (Dépenses : 1 364 664.79 € ; recettes : 0 €) ;

Olivier HOMOLLE propose d'affecter les résultats comme suit :

Inv. OO1 excédent d'investissement : 1 695 813.11 €

Inv. 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 750 000 €

Fonct. OO2 Résultat cumulé : 2 815 834.62 €

Olivier HOMOLLE informe que la commission Finances a donné un avis favorable le 29 Février 2024.

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2024 les résultats 2023 du budget général de la commune comme suit :

Inv. OO1 excédent d'investissement : 1 695 813.11 €

Inv. 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 750 000 €

Fonct. OO2 Résultat cumulé : 2 815 834.62 €



Olivier COLIN,
Maire

Accusé de réception en préfecture
N°11403381-20240820-D24-26-DE
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024